

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Frais de déplacements et  
honoraires de M. LEVERA J.

DATE DE CONVOCATION

26 mars 1979

DATE D'AFFICHAGE

26 mars 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf  
le trente mars 1979 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TECARD.

Etaient présents : MMTETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,  
BOUCHET, BOUTET, LIS, LACHAUD, FABER, POUGET, PAPEAU, VIAUD,  
MONTRON, COLLE, NAULIN, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND,  
BROTREAU, DUFEIL, TAP, CABAL, PELLETIER, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOISARD par M. MAURELLET

Absents : MM. TOUMAILLOUX

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. J. LOVERA, architecte D.P.L.G. doit se déplacer à ROYAN  
pour établir un projet d'aménagement du Garden.

M. LOVERA demande à la Ville de ROYAN, la prise en charge  
de ses frais de déplacement, et des frais d'études qui s'élève-  
raient à 3 161 F se décomposant pour :

. ses frais de déplacement à .....	1 397 F
. ses honoraires pour le rapport technique sur le projet d'aménagement à .....	1 764 F TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de M. LOVERA,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du  
6 mars 1979,

DECIDE :

- de prendre en charge les frais de déplacement et honoraires de M. LOVERA fixés à 3 161 F.
- d'imputer cette dépense au chapitre 932 - article 6629 du Budget 1979.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Par délégation  
de M. le Maire

